

COMITÉ SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Jeudi 27 février 2025 – 9h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUD Dominique,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis (départ 11h46), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe (départ 11h07), M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,
CLÉ 10 : M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. TOUTAIN Pascal (suppléant),
CUA : M. DEMARGNE Joël (suppléant), M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DROMER Joël (suppléant), M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. MARIE Jean-Pierre, M. RAULT Benoit et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUDEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,
CLÉ 7 : M. BLOYET Laurent, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. FOURRÉ Gérard, M. ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de reception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

URBAIN : M. ARMAND Dominique, Mme BRIFFAULT Huguette, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. LEROYER Rémi, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Gilles BELLON donne pouvoir à Michel COUSIN
Lauren BLOYET donne pouvoir à Frédéric HARDY
Hubert CHRISTOPHE donne pouvoir à Pierre COUPRIT
Gérard FOURRÉ donne pouvoir à Daniel BIGEON
Rémi LEROYER donne pouvoir à Benoit RAULT
Jean-Michel OLIVIER donne pouvoir à Philippe CHALLIER
Serge QUELLIER donne pouvoir à Gérard ROUSSEAU

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur Marc LEMOIGNE, payeur départemental, Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence de Monsieur Marc LEMOIGNE, payeur départemental et Claude MORIN, conseiller du Président.

Ensuite, il énonce les excusés et les pouvoirs.

Monsieur Charles HAUTON est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté tel qu'envoyé avec la convocation le 21 février 2025, l'ordre des sujets présentés ayant été modifié :

Compte-rendu des décisions du Président et du bureau syndical par délégation ;

FINANCES LOCALES

1. Acquisition d'un bâtiment de l'URSSAF (vote) ;
2. Amortissement budget annexe photovoltaïque (vote) ;
3. Approbation du Compte Financier Unique 2024 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Réseaux techniques (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Réseaux de chaleur (vote) ;
 - e. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - f. Budget annexe GNV (vote) ;
 - g. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
4. Affectation des résultats 2024 du budget principal (vote) ;
5. Vote des budgets primitifs 2025 :
 - h. Budget principal (vote) ;
 - i. Budget annexe bornes (vote) ;
 - j. Budget annexe chaufferie bois Réseaux techniques (vote) ;
 - k. Budget annexe chaufferie bois Réseaux de chaleur (vote) ;
 - l. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - m. Budget annexe GNV (vote) ;
 - n. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

FONCTION PUBLIQUE

6. Ouverture de poste chargé d'affaires techniques (vote) ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

7. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
8. Rapport d'activités 2024 de la CCSPL (vote) ;
9. Délégations de pouvoirs au Bureau – modification (vote) ;
10. Délégations de pouvoirs au Président – modification (vote) ;
11. Assimilation à une strate démographique communale (vote) ;
12. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (vote) ;

AUTRES

13. Affaires et questions diverses :
 - Mise en vente de la Nissan Leaf

Compte-rendu des décisions prise par délégation

Décisions du bureau syndical

Le jeudi 6 février 2025, les membres du bureau syndical se sont réunis et ont statué sur les sujets suivants :

- Attribution du marché Chaufferie bois Les Monts d'Andaine aux entreprises TTA et Éclairgie pour un montant de 345 199,13 € HT (+ option 7 008,66 € HT)
- Programmes travaux 2025 suite aux réunions de priorisation :
 - 13 034 146,60 € HT de travaux (renforcement, sécurisation et effacement)
 - 700 000 € HT pour les extensions
 - 621 994 € HT pour intempéries CIARAN (subvention de 522 474,96 €HT)
 - 1 500 000 € HT investissement HTA
- Reliquats : 16 666 € HT
- Article 8 : 1 426 099,71 € HT et Programme Urbain 2025 : 1 296 553,20 € HT
- Fonds de Solidarité Logement : subvention de 25 000 € /an sur trois ans
- Mise à jour de la procédure marchés publics.

Décisions du Président

- Dépôt d'une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de chaufferie biomasse de la commune des Monts d'Andaine et de son réseau de chaleur dédié
- Mandats de maîtrise d'ouvrage communaux ou intercommunaux en **éclairage public** :
 - 3 conventions passées ;
 - Montant financier total associé : 63 573,24 € TTC actualisé
- Transfert de maîtrise d'ouvrage communal en **télécommunication** :
 - 8 conventions passées ;
 - Montant financier total associé : 138 861,26 € TTC actualisé
- Convention de prestation de service en **signalisation lumineuse** :
 - 1 convention passée ;
 - Montant financier total associé : 3 116,21 € TTC (reste à charge de 362,87 € TTC après déduction des loyers)

1. Acquisition de l'aile EST du bâtiment de l'URSSAF (vote)

En 2017, le Te61 a déplacé son siège social au 6 Rue de Gâtel à Valframbert afin de pouvoir répondre à ses nouvelles missions. Après 5 années d'utilisation, un manque de place est constaté. Le bâtiment voisin qui est propriété de l'URSSAF ne semble pas être utilisé dans sa totalité. La proposition consisterait à dédier une partie du bâtiment de l'URSSAF pour le Te61. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment.

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de reception de l'AR: 27/06/2025

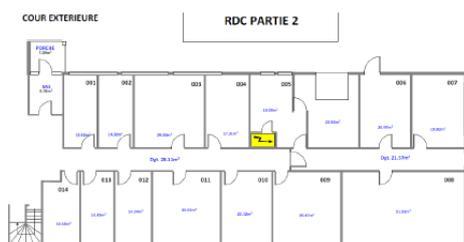
061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

Le 6 février 2025, Monsieur le Président a signé le compromis de vente pour l'achat de l'aile Est du bâtiment voisin actuellement propriété de l'URSSAF pour un montant de 450 000 €, à quoi s'ajoutent les frais de l'agence immobilière LAIR à hauteur de 32 400 € et les frais honoraires de 7 200 €.



Lors de l'acquisition, cette aile ne sera pas alimentée en eau potable, électricité, chauffage et téléphonie. L'objectif est de raccorder rapidement cette aile au siège du Te61.



Le projet des travaux envisagés est présenté aux membres du comité syndical pour information. Le bâtiment représente environ 390 m², de quoi créer 4 bureaux et 3 salles de réunion supplémentaires, une salle de restauration, des sanitaires, un local technique, et un espace à aménager.

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de l'aile EST du bâtiment sur la parcelle de terrain située rue François Arago à Valframbert à l'amiable pour servir d'emplacement au projet d'extension envisagée.

2. Amortissements budget annexe photovoltaïque (vote)

Le Président rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La nomenclature budgétaire et comptable M4 est appliquée pour le budget annexe photovoltaïque.

Les installations de production d'énergie électrique à partir de l'énergie radiative du soleil, ici panneaux photovoltaïques, et tous biens nécessaires à leur réalisation.

Il est proposé au comité syndical de fixer les durées d'amortissement conformément au tableau ci-dessous :

Biens	Durée d'amortissement
Travaux	20 ans
Études sans suite	3 ans
Mobilier	5 ans
Subventions d'équipement versées	20 ans
Matériels informatiques	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Téléphonie	3 ans

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte de fixer les durées d'amortissements telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

3. Approbation des Comptes Financiers Uniques (votes)

Le Président présente l'exécution budgétaire 2024 du budget principal et des budgets annexes, pour approbation, et se retire de la salle au moment des délibérations. Les membres du comité syndical acceptent que la présidence de la séance soit assurée par Monsieur Philippe Challier, délégué du Te61, pour les délibérés.

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

En 2027, le Te61 aura terminé de rembourser ses échéances d'emprunt. Depuis 2020, le capital à rembourser diminue. Toutefois l'emprunt intracting, auprès de la Banque des Territoires, réalisé pour financer les travaux de rénovation des points lumineux, sera à rembourser en 2025 soit une annuité de 109 560,30 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts	14 977 €	11 175 €	7 915 €	4 960 €	2 454 €	22 462 €
Capital	113 151 €	82 019 €	70 730 €	73 455 €	41 150 €	121 210 €

Le comité syndical, pour financer les chaufferies bois, a décidé de contracter des emprunts pour chaque projet. L'emprunt se fait sur 10 ans que les collectivités remboursent par un montant fixe sur 20 ans. En 2025, le capital restant dû est de 758 269 euros, la dette s'éteindra fin 2032.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts	700 €	600 €	1 814 €	7 390 €	6 574 €	5 757 €
Capital	10 191 €	10 258 €	39 078 €	90 750 €	90 919 €	70 902 €

La Capacité d'Autofinancement (CAF) a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles	6 660 000 €	7 195 000 €	7 289 000 €	9 333 627 €	8 113 951 €	8 200 000 €
Dépenses réelles	2 490 000 €	3 635 000 €	3 065 000 €	3 275 281 €	3 889 323 €	3 960 000 €
CAF BRUTE	4 170 000 €	3 560 000 €	4 224 000 €	6 058 346 €	4 224 628 €	4 240 000 €
Capital de la dette	113 152 €	82 019 €	70 730 €	73 455 €	41 150 €	121 210 €
CAF NETTE	4 056 848 €	3 477 981 €	4 153 270 €	5 984 891 €	4 183 478 €	4 118 790 €

L'amélioration de la CAF en 2023 s'explique notamment par les versements de la taxe d'électricité du dernier trimestre 2022 et de 2023.

Pour information, les budgets intègrent pour la première années les charges de personnel, ce qui explique des écarts de dépenses par rapport aux années précédentes.

a. CFU Budget principal

En fonction des dépenses et des recettes inscrites dans le rapport budgétaire voté par le comité syndical le 17 décembre 2024, le CFU du budget principal est ainsi présenté :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		13 028 013,13 €		4 712 882,19 €		17 740 895,32 €
Opérations de l'exercice	4 504 273,47 €	8 202 337,28 €	23 441 487,40 €	18 453 053,28 €	27 945 760,87 €	26 655 390,56 €
TOTAUX	4 504 273,47 €	21 230 350,41 €	23 441 487,40 €	23 165 934,47 €	27 945 760,87 €	44 396 285,88 €
Résultats de clôture		16 726 076,94 €	275 551,93 €			16 450 525,01 €
Restes à réaliser			26 268 543 €	21 198 141 €	26 268 543 €	21 198 141 €
TOTAUX CUMULES			26 544 094,93 €	21 198 141 €	26 268 543 €	37 648 666,01 €
RESULTATS DEFINIS		16 726 076,94 €	5 345 953,93 €			11 380 123,01 €

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

Comité Syndical des Territoires de l'Agglo - Agglo 23/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget principal du Te61.

b. Budget annexe « Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques » (IRVE)

Les IRVE ont enregistré une baisse de fréquentation en début d'année 2024, et une légère hausse en fin d'année. Le budget est excédentaire en 2024 dû à l'intégration des subventions des trois dernières années. Cependant, ces deux facteurs ne seront pas suffisants pour éviter le déficit en 2025. Ainsi, les bornes les moins fréquentées seront déposées cette année, et une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion des autres est envisagée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	97 959,41 €			160 202,16 €	97 959,41 €	160 202,16 €
Opérations de l'exercice	450 593,92 €	579 334,06 €	224 212 €	226 663,75 €	674 805,92 €	805 997,81 €
TOTAUX	548 553,33 €	579 334,06 €	224 212 €	386 865,91 €	772 765,33 €	966 199,97 €
Résultats de clôture		30 780,73 €		162 653,91 €		193 434,64 €
Restes à réaliser			171 327 €	137 018 €	171 327 €	137 018 €
TOTAUX CUMULES			171 327 €	299 671,91 €	171 327 €	330 452,64 €
RESULTATS DEFINIFS		30 780,73 €		128 344,91 €		159 125,64 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe bornes du Te61.

c. Budget annexe « Chaufferie-bois réseaux techniques »

Ce budget annexe comprend les chaufferies de Rânes et des Monts d'Andaine.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 309,49 €			238 003,29 €	5 309,49 €	238 003,29 €
Opérations de l'exercice	28 174,12 €	24 923,83 €	35 046,79 €	11 176,54 €	63 220,91 €	36 100,37 €
TOTAUX	33 483,61 €	24 923,83 €	35 046,79 €	249 179,83 €	68 530,40 €	274 103,66 €
Résultats de clôture	8 559,78 €			214 133,04 €		205 573,26 €
Restes à réaliser			13 092 €		13 092 €	
TOTAUX CUMULES	8 559,78 €		13 092 €	214 133,04 €	13 092 €	205 473,26 €
RESULTATS DEFINIFS	8 559,78 €			201 041,04€		192 481,26 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Chaufferie-bois réseaux techniques du Te61.

d. Budget annexe « Chaufferie-bois réseaux de chaleur »

Ce budget annexe comprend les chaufferies de Tourouvre au Perche et de Rémalard au Perche. Cette dernière, en fonctionnement, sera inaugurée le vendredi 7 mars 2025 à 18h.

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de reception de l'AR: 27/06/2025

Comité Syndical de Tourouvre au Perche - Ag. 2024-2025 - Ag. 23/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents (intégration)	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 479,59 €		379 001,58 €	188 770,52 €	383 481,17 €	188 770,52 €
Opérations de l'exercice	93 782,47 €	57 578,39 €	597 553,10 €	1 123 119,26 €	691 335,57 €	1 180 697,65 €
TOTAUX	98 262,06 €	57 578,39 €	976 554,68 €	1 311 889,78 €	1 074 816,74 €	1 369 468,17 €
Résultats de clôture	40 683,67 €			335 335,10 €		294 651,43 €
Restes à réaliser			98 900 €	1 144 535,10 €	98 900 €	1 144 535,10 €
TOTAUX CUMULES	40 683,67 €			1 479 870,20 €		1 439 186,53 €
RESULTATS DEFINIFS	40 683,67 €					

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Chaufferie-bois réseaux de chaleur du Te61.

e. Budget annexe Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			28 705,91 €		28 705,91 €	
Opérations de l'exercice	26 224,72 €	26 680,35 €	4 035,05 €	70 223,95 €	30 259,77 €	96 904,30 €
TOTAUX	26 224,72 €	26 680,35 €	32 740,96 €	70 223,95 €	58 965,68 €	96 904,30 €
Résultats de clôture		455,63 €		37 482,99 €		37 938,62 €
Restes à réaliser			9 645 €		9 645 €	
TOTAUX CUMULES			9 645 €	37 482,99 €	9 645 €	37 938,62 €
RESULTATS DEFINIFS		455,63 €		27 837,99 €		28 293,62 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Photovoltaïque du Te61.

f. Budget annexe station Gaz Naturel Véhicules (GNV)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		11 717,23 €		119 914,59 €		131 631,82 €
Opérations de l'exercice	57 354,13 €	52 530,28 €		10 720,39 €	57 354,13 €	63 250,67 €
TOTAUX	57 354,16 €	64 247,51 €		130 634,98 €	57 354,16 €	194 882,49 €
Résultats de clôture		6 893,38 €				137 528,36 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

Comité Syndical Te61 - Territoire de la Région de la Vallée de la Seine - Agence 23.66 - 2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

RESULTATS DEFINIFS		6 893,38 €		130 634,98 €		137 528,56 €
-----------------------	--	------------	--	--------------	--	--------------

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Station GNV du Te61.

g. Budget annexe Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				334 478,92 €		
Opérations de l'exercice	62 567,73 €	50 243,84 €	854 393,90 €	300 995,37 €		
TOTAUX	62 567,73 €	50 243,84 €	854 393,90 €	635 474,29 €		
Résultats de clôture	12 323,89 €		218 919,61 €			
Restes à réaliser			130 719 €	340 988 €		
TOTAUX CUMULES			349 638,61 €	340 988 €		
RESULTATS DEFINIFS	12 323,89 €		8 650,61 €		20 974,50 €	

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote) approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe PCRS du Te61.

Retour de Monsieur le Président dans la salle

4. Affectation des résultats 2024 du budget principal (vote)

Le CFU du budget principal montre un résultat cumulé de 16 726 076,94, ainsi il est proposé au comité syndical d'affecter ce résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : **5 345 953,93 €**
- Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : **11 380 123,01 €**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 s'élevant à 16 726 076,94 € tel que présenté.

5. Budgets primitifs 2025 (votes)

Pour 2025 les orientations budgétaires seront ainsi poursuivies :

- Investir sur les réseaux en fonds propres pour augmenter la redevance R2,
- Continuer les actions engagées (transition énergétique, plan pluriannuel d'investissements) et accompagner les collectivités dans leurs démarches,
- Investir sur les réseaux HTA à hauteur de 1,5 millions d'euros,
- Développer des chaufferies et des projets photovoltaïques hors SEM,
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans les missions d'économiseur de flux et de conseil en énergie,
- Poursuivre notre rôle de coordonnateur dans le cadre du groupement d'achat d'électricité.

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

Comité Syndical - Territoire de l'Énergie - GNV - Agence de l'Énergie - Agence de l'Énergie - Agence de l'Énergie - Agence de l'Énergie

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

Ainsi il est proposé aux membres du comité syndical de voter les budgets primitifs 2025 tel qu'annexés et synthétisé ci-dessous.

a. Budget primitif du budget général

	Dépenses	Recettes
Investissement	53 377 590 €	53 377 590 €
Fonctionnement	19 030 337 €	19 030 337 €
TOTAL	72 407 927 €	72 407 927 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget principal tel que proposé ci-dessus.

b. Budget primitif du budget annexe IRVE

	Dépenses	Recettes
Investissement	422 966,91 €	422 966,91 €
Fonctionnement	487 000,00 €	487 000,00 €
TOTAL	909 966,91 €	909 966,91 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe IRVE tel que proposé ci-dessus.

c. Budget primitif du budget annexe Chaufferie bois réseaux techniques

	Dépenses	Recettes
Investissement	418 381 €	418 381 €
Fonctionnement	76 610 €	76 610 €
TOTAL	494 991 €	494 991 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe chaufferie bois réseaux techniques tel que proposé ci-dessus.

d. Budget primitif du budget annexe Chaufferie bois réseaux de chaleur

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 177 349,10 €	1 177 349,10 €
Fonctionnement	217 889 €	217 889 €
TOTAL	1 395 238,10 €	1 395 238,10 €

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

Comité Syndical Agédi - Territoire de l'Est - 2025 - AG_13-DE

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

besoin d'investissement et la réception des dotations. Cette réserve est importante pour rester dans l'action, pour anticiper et être au cœur des nouvelles propositions. Je félicite à mon tour l'action de l'ensemble de l'équipe du Te61 et des élus. Je profite de ce temps de parole pour m'adresser à vous, Mesdames et Messieurs les élus pour attirer votre attention sur deux points :

- Concernant la cotisation obligatoire de 15€, certaines collectivités ont tendance à ne pas régler dans les temps impartis, ce qui contraint à effectuer des relances régulièrement,
- Concernant les engagements pris avec le Te61, certaines collectivités oublient d'inscrire le montant correspondant dans leur budget, ce qui crée aussi des difficultés de trésorerie.

Je compte sur votre diligence pour faire remonter ces informations dans vos collectivités afin d'éviter ces désagréments. Il n'y a pas de compensation actuellement, mais cela pourrait être mis en place en cas de récurrence.

6. Ouverture de poste « chargé(e) d'affaires techniques » (vote)

Dans le cadre de l'évolution d'un poste, ouvert en catégorie C à l'origine en 2015, une ouverture de poste est nécessaire en catégorie B. En effet, les missions de ce poste ont évolué ces dernières années passant d'un gestionnaire de classement des dossiers de travaux à chargé(e) d'affaires électricité.

D'autres missions se sont ensuite greffées telles que la gestion des études avant-projet de tout le service technique, la gestion des réclamations et la responsabilité des radars pédagogiques.

Ainsi il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service technique du Te61, tel que décrit. Celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B), et pour tous les grades s'y rapportant.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte la création du poste de chargé(e) d'affaires techniques.

7. Approbation du procès-verbal du 17/12/2025 (vote)

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du 17 décembre 2024 a été transmis à chaque délégué par courriel le 9 janvier 2025. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet. Après échanges de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 décembre.

8. Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (vote)

La commission CCSPL a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ». Ces rapports retracent notamment les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

La commission n'a pas de pouvoir de décision, mais elle doit être consultée, pour avis sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe même de la délégation.

En 2024, la CCSPL, composée d'élus du Te61 et de représentants d'instance et d'associations, s'est réunie à deux reprises. Des avis favorables ont été émis pour les sujets suivants :

- Bilans d'activité des services en régie dotée de l'autonomie financière (production et distribution de chaleur, photovoltaïque, PCRS, station GNV et IRVE)
- Comptes rendus d'activité des concessions (électriques et gazières)
- Problématique des Délégations de Service Public Gaz (DSP)
- Projet de DSP IRVE.

Le rapport 2024 a été envoyé à tous les élus le 21 février 2025 pour lecture.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité actent la communication du rapport d'activités 2024 de la CCSPL, tel que joint en annexe, et l'approuvent.

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

9. Modification délégations de pouvoir et signature – Bureau syndical (vote)

Le 17 décembre 2024, le comité syndical donnait délégation de compétences aux membres du bureau syndical pour statuer sur différentes décisions de gestion du syndicat. Cependant des actualisations de la précédente délibération de délégation s'imposent et certaines attributions requièrent d'être explicitées. Ainsi il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer sur la mise à jour des délégations en matière de compétences en ajoutant :

- Définir le schéma d'instruction des dossiers de demandes de subvention afférents aux travaux sur les réseaux électriques,
- Répartir les programmes travaux sur les réseaux électriques sur fonds propres du syndicat, dans la limite des crédits votés et selon les critères d'attribution fixés par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte les nouvelles délégations du comité syndical au Bureau syndical.

10. Modification délégations de pouvoir et signature du Président (vote)

Le 17 décembre 2024, le comité syndical donnait délégation de compétences à Monsieur le Président pour statuer sur différentes décisions de gestion du syndicat. Cependant des actualisations de la précédente délibération de délégation s'imposent. Certaines attributions étaient superflues vis-à-vis des pouvoirs propres exercés par le Président en application de l'article L. 5211-9 du CGCT. Ainsi il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer sur la mise à jour de certaines délégations, notamment celles relevant des pouvoirs propres exercés par le Président en application de l'article L. 5211-9 du CGCT.

Ainsi, certaines délégations pourraient être retirées :

- Prendre toutes les décisions fréquentes et urgentes utiles au bon fonctionnement du syndicat dans le respect des limites de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Signer toutes les décisions arrêtées par le Comité Syndical et le Bureau et, principalement, dans le cadre des attributions de subvention, les mises en paiements correspondantes et tous documents s'y afférent, dans le respect des limites de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte la suppression des délégations précitées.

11. Fixation de la strate démographique d'assimilation

Pour la création de grades, les statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux prévoient l'assimilation des établissements publics locaux à des communes. Cette assimilation se fait au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer. Une telle assimilation s'applique aux syndicats mixtes composés exclusivement de collectivités territoriales ou de groupement de ces collectivités, tel que le Territoire d'Énergie Orne.

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le comité syndical décidait d'élever la strate, actuellement de 2 000 habitants à une strate démographique communale supérieure de 40 000 à 80 000 habitants, nécessaire notamment à l'évolution de la carrière des agents ainsi qu'à la mise en place d'une direction générale des services.

A la suite de cette décision, le préfet a rencontré le Président du Te61 le 5 février car il n'est pas en accord avec ce choix aux motifs que :

- L'effectif du Te61 est inférieur à la moyenne nationale,
- Le budget : dépenses réelles de fonctionnement insuffisantes,
- Les compétences des services sont trop spécialisées.

Après différents échanges de mails entre les services de la préfecture et ceux du Te61, par courrier officiel, le préfet préconise une assimilation entre 2 000 et 10 000 habitants.

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

En réponse, le Te61 propose la strate supérieure, soit entre 10 000 et 20 000 habitants. Monsieur le Président est en attente de réponse de la part de la préfecture, cependant il informe les membres du bureau de la nécessité de délibérer de nouveau à ce sujet lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Départ de Philippe Blottière

12. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (vote)

Le 24 janvier 2024 s'ouvrait officiellement le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Normandie portant examen de la gestion du Territoire d'Énergie Orne.

Ce contrôle, en vertu de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations. L'article L. 211-4 de ce même code détermine, ainsi, qu'un tel contrôle peut concerner les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'image du Territoire d'Énergie Orne.

Au grès des différents échanges ayant structuré le contrôle, puis d'une procédure contradictoire déclenchée par la remise du rapport d'observation provisoire, la Chambre a pu instruire son rapport d'observation définitif, assorti de réserves, d'observations et, surtout, de recommandations en régularité ou en performance.

En application des articles L. 243-5 et R. 243-13 du code des juridictions financières, Monsieur le Président a répondu à ce rapport définitif par une lettre le 23 janvier 2025.

Ce rapport, envoyé à tous les membres du comité syndical par mail, fait état de 5 recommandations principales.

Intervention de Madame Françoise Reig-Hamelin : le rapport a été très intéressant à la lecture. Il ne s'agit pas d'un rapport de mauvais points mais plutôt des axes de régularité.

Recommandation n° 1

« Séparer dans les statuts et dans les modalités de fonctionnement l'exercice plein des compétences, impliquant la mise à disposition des biens nécessaires à la prise en charge de l'ensemble des dépenses, de la prestation de service. »

Trois éléments principaux sont visés par la CRC : les 5 % de maîtrise d'œuvre facturés sans fondement, la critique du sujet radars et le sujet de la maintenance en éclairage public et absence d'immobilisation des biens.

Recommandation n° 2

« Mettre en place l'inventaire physique et comptable et fiabiliser l'état de l'actif en apurant le compte d'immobilisations en cours, en actualisant la valeur des immobilisations mises en concession et en procédant à la reprise des subventions d'investissement. »

Sept éléments principaux sont visés par la CRC :

- Absence d'inventaire physique au sein du Te61 (état, lieu d'entreposage, valeur de remplacement, durée de vie...);
- Inventaire comptable pas à jour (discordance avec l'actif du comptable) ; = travail effectué, concordance presque totale.
- Discordance d'amortissements entre les biens achetés à l'unité ou par lots ;
- Discordance d'amortissements s'agissant des chaufferies-bois ;
- Discordance d'amortissements entre les subventions d'investissement et la durée du bien qu'elles affectent ;
- Absence d'actualisation des comptes d'immobilisations propres aux concessions Enedis et GRDF ;

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

- Un besoin d'apurement du compte des immobilisations en cours. = travail effectué, apurement presque total.

Recommandation n° 3

« Respecter l'autonomie financière des budgets annexes de SPIC en y imputant l'ensemble des dépenses qui s'y rapportent conformément aux dispositions de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales. »

Deux éléments principaux sont visés par la CRC : le manque d'affectation des dépenses liées aux budgets annexes, en particulier les dépenses de personnel ou les remboursements de charges proratisés (régularisée : prise en compte des dépenses de personnel effectuées en fin d'année 2024) et l'absence de constitution des provisions et problématique d'étalement des emprunts.

Recommandation n° 4

« Adopter le document unique d'évaluation des risques professionnels. »

Un assistant et un conseiller ont été nommés en interne le 1er janvier 2025 afin de développer la prévention au Te61.

Recommandation n° 5

« Sécuriser la passation des marchés en veillant à la cohérence des avis de publicité et documents de consultation, en établissant des rapports d'analyse des offres détaillés explicitant les notes attribuées et en allotissant autant que possible. »

Trois éléments principaux sont visés par la CRC :

- Un recours irrégulier à la procédure adaptée sur le marché d'électrification rurale de 2020 ;
- La non-justification de l'absence d'allotissement du marché ER de 2020 ;
- Des problèmes similaires sur l'essentiel des marchés contrôlés (2020-2021) ;

Une procédure des marchés publics a été mise en place fin d'année 2024 en réponse.

Intervention de Madame Amale El Khaledi : allotir tous les marchés n'est pas possible. Pour le marché d'électrification, les erreurs sont généralement produites quand l'étude et les travaux ont été réalisés par deux entreprises différentes.

Intervention de Monsieur Marc Lemoigne : il est préconisé de justifier un non-allotissement. La CRC a relevé la non-justification de l'allotissement et non pas l'obligation absolue d'allotir.

Départ de Francis Hamelin

Éléments sans recommandations particulières

- Relève le manque de débat suscité par les ordres du jour ;

Intervention de Monsieur le Président : en effet, en tant qu'élus du Te61, les coordinateurs sur le terrain valident les travaux et débattent en réunion des projets. Ainsi, lors des réunions se sont les projets portés par les élus qui sont présentés et ne suscitent pas énormément de débat puisque déjà évoqués en réunion de travail en amont.

Intervention de Frédéric Hardy : je confirme les propos de Monsieur le Président. Pour avoir travaillé auparavant dans une entreprise de construction sur le secteur de l'Eure et Loire et de la Sarthe, je vous informe que les échanges sont différents. Les élus avaient rarement leur mot à dire et découvraient parfois même les travaux au moment de leur commencement. Les échanges et la place qui est donnée aux élus du Te61 sur le terrain est une force à conserver.

- Doublons et problématiques des délégations de pouvoirs : rappel inutile du pouvoir réglementaire du Président, trop grande liberté dans la signature de conventions pour le Président et doublons dans les

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

attributions relatives aux marchés publics entre le Président et le Bureau (Régularisation par délibération du 17 décembre 2024) ;

- Pérenniser la pratique des comptes rendus de la CCSPL et faire une réunion a minima une fois par an (Comptes rendus mieux encadrés et rapport annuel proposé au comité syndical de jour) ;
- Critique du taux de renouvellement des lignes HTA et BT (0,2 % contre 2,5 et 2 % permettant un renouvellement régulier et global) (Projet en cours d'intégrer un montant fixe annuel de maîtrise d'ouvrage HTA en régie au cahier des charges de concession) ;

De plus le rapport relève un réseau HTA vétuste, la plus importante de France, qui révèle un manque d'investissement d'ENEDIS. Cette remarque a permis d'ajouter une enveloppe supplémentaire pour améliorer le réseau.

La clause de revoiture, validée en réunion du comité syndical le 17 décembre 2025 a été évoquée avec ENEDIS. Une première réunion est programmée prochainement.

Question de Madame Amale El Khaledi : le réseau HTA est-il bien la propriété du syndicat ?

Réponse de Monsieur le Président : oui tout à fait.

- Enfouissement des réseaux inférieurs à la moyenne nationale ;
- Temps de coupure supérieur à la moyenne nationale ;
- Nécessité de publier les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels sur le site internet du Te61 (Travail anticipé bien en amont, la refonte technique du site permettra d'intégrer ce dispositif) ;
- Toutes les annexes qui doivent être présentées dans un ROB n'y figurent pas (Régularisé dans le dernier ROB du 17 décembre 2024) ;
- Certaines annexes aux documents budgétaires sont manquantes ;
- Les certificats d'économies d'énergie ne sont pas comptabilisés sur les bons comptes ;
- La compétence IRVE est à revoir : présomption d'assimilation à un SPIC par la CRC ;
- Prévisions budgétaires à revoir : dépenses de fonctionnement surestimée ;
- Montant des dépenses imprévues en 2020 supérieures aux 7,5 % autorisées ;
- Part des budgets annexes dans le total trop résiduel ;
- Remise en cause de la forte trésorerie ;
- Invitation à garder trace de la procédure de recrutement des agents publics contractuels, qu'elle juge nombreux ;
- Remise en cause du système des heures supplémentaires versées aux agents : absence de suivi et soupçon de prime sans texte ;
- Absence de suivi des carnets de bord (p. 33) et remisage à domicile non contrôlé ;
- Critique de la délibération relative au véhicule de service du Président : il n'aurait pas dû prendre part au vote (régularisé par délibération prise le 17 décembre 2024)
- Prestations au bénéfice des agents qualifiées de libéralités consenties à autrui : Cabaret Parisien et secours d'urgence à un agent.
- Absence de lignes directrices de gestion ;
- Absence de familles d'achat pour les marchés et de suivi de la computation des seuils ;
- Principe des trois devis qui n'est pas toujours respecté ;

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de reception de l'AR: 27/06/2025

061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

- Organisation irrégulière de la carte achat (Sujet résolu en supprimant la carte achat Président).

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité actent la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion pour la période 2020-2023 et la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du comité syndical ainsi que les réponses apportées par le syndicat.

Ils autorisent Monsieur le Président à signer tous les actes et documents s'y rapportant afin de rendre le rapport public et le chargent de réaliser un nouveau rapport dans un an qui sera présenté l'année suivante.

13. Affaires et questions diverses

Mise en vente de la NISSAN Leaf

Le véhicule NISSAN Leaf, propriété du Te61 a été mis en circulation le 31 mai 2016 et possède une autonomie de seulement 100 km. La durée de vie d'une batterie étant d'environ 10 ans, il est proposé de se séparer de ce véhicule. Elle comptabilise aujourd'hui 55 000 km et coûte à l'argus 5 500 €. Il est proposé de la mettre en vente aux alentours de 5 000 €. Les élus intéressés sont invités à se manifester et à relayer l'information dans leurs collectivités.

Question de Madame Reig-Hamelin : quel serait le modèle pour remplacer cette voiture dans la flotte de véhicules ?

Réponse de Monsieur le Président : Cédric Thomas travaille actuellement le sujet. Il y a aussi deux Zoé qui arrivent en fin de contrat et qui devront être remplacées. Plusieurs devis ont été demandés et sont à l'étude, car les tarifs sont assez élevés. Par exemple, la R5 est proposé à 550 €/mois en leasing pour 15 000 km et coûte entre 30 000 et 35 000 € à l'achat.

Réponse de Cédric Thomas : Il existe une différence de prix entre les offres proposées aux particuliers qui s'explique par l'application du bonus écologique. Les particuliers peuvent prétendre à l'acquisition d'une R5 en leasing à 380 €/mois avec le bonus. En tant que collectivité le Te61 n'est pas éligible au bonus et ainsi les mensualités sont plus importantes. A ce jour, c'est la marque SKODA qui est la mieux disante sur une offre tout électrique.

Abandon du réseau cuivre

Intervention de Monsieur Dominique Tafforeau : Orange implante de nombreux supports dans nos collectivités, car selon les services, les supports bétons ne sont pas en capacité de tenir avec la fibre, alors que dans quelques années, le réseau cuivre sera déposé et pourra rendre une capacité d'accueil au supports actuels.

Quand on compare la qualité et la résistance des supports électriques par rapport au support télécom, nous sommes surpris que les supports électriques ne résistent pas dans les calculs.

Intervention de Madame Brancourt : Venez découvrir la forêt de support sur la commune de Saint Agnan, c'est regrettable de défigurer le paysage, avec des poteaux qui sont implantés n'importe comment.

Réponse de Cédric Thomas : Nous réalisons des réunions régulières avec Orange cuivre, fibre et ODTHD CD61 afin de coordonner nos actions, le Te61 n'a pas la compétence administrative de la téléphonie et du numérique. Le Te61 a signé des conventions de mises à disposition des supports électriques à destination des opérateurs de téléphonie pour minimiser le nombre de support sur notre territoire. Nous ne pouvons qu'accompagner et faire remonter les écarts auprès des services d'Orange sans moyen coercitif.

Remise de médaille d'honneur du travail

Monsieur le Président a remis la médaille d'honneur du travail à Sylvie Gandin, pour la remercier de ses 20 ans de service dans la fonction publique territoriale. Les élus ont félicité son professionnalisme et son travail au Te61.

Fin de réunion : 12h20

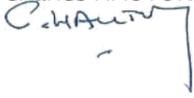
Date de transmission de l'acte: 27/06/2025

Date de réception de l'AR: 27/06/2025

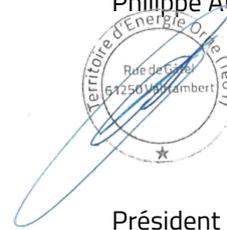
061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I

Le secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Le Président,
Philippe AUVRAY



Président de séance temporaire
Philippe CHALLIER



PIECES JOINTES par mail

Document budgétaire (les CFU et BP sont consultables sur le site internet du Te61)
Rapport CCSPL
Rapport CRC

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025
Date de réception de l'AR: 27/06/2025

Comité Syndical du Territoire d'Énergie Orange - Agence 27/06/2025
061-256102922-2025_AG_13-DE

A G E D I